



DEMANDE DE BOURSE NATIONALE DE LYCEE - ANNEE 2019-2020

publié le 04/04/2019

Vous trouverez ci-joint le flyer et la notice d'information concernant la demande de bourse nationale de lycée 2019/2020.

Pour rappel, la **campagne de demande de bourse de lycée pour l'année scolaire 2019-2020 est ouverte du 28 mars 2019 au 4 juillet 2019.**

Cette campagne de bourse a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui va rentrer dans un lycée public, un EREA ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux.

Même sans certitude sur l'orientation de votre enfant pour la rentrée scolaire 2019, il est préférable de constituer un dossier à titre préventif. En effet, si vous ne constituez pas de dossier lors de cette campagne, la réglementation ne vous permettra pas d'établir un dossier en septembre prochain.

Un **simulateur** accessible depuis <https://www.education.gouv.fr/cid15...> vous **permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée** pour votre enfant et estimer son montant.

Après cette simulation, la demande de bourse de lycée s'effectue en ligne en vous connectant à l'adresse <https://teleservices.ac-poitiers.fr/ts> avec **les identifiants ENT qui vous ont été remis**.

Les supports suivants pourront vous aider à effectuer votre démarche :

- **Le guide de première connexion à Scolarité Services** en suivant ce lien <https://www.education.gouv.fr/cid11...>
- Les **deux tutoriels vidéos** en suivant ce lien <https://www.education.gouv.fr/cid15...>

Pour les familles qui rencontreraient des soucis d'accès à internet, vous pouvez vous rapprocher du secrétariat (muni des documents nécessaires à la demande, avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 du ménage du demandeur) afin d'effectuer votre demande de bourse de lycée au collège.

Documents joints

 [20190404_144403](#) (PDF de 535.8 ko)

 [20190404_144424](#) (PDF de 507.2 ko)